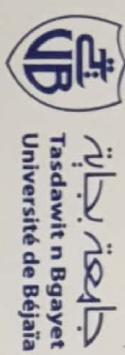


République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
UNIVERSITÉ ABDERRAHMANE MIRA-BÉJAIA

N° : 0011/14/343/7/2020



ATTESTATION PROVISOIRE DE SUCCÈS (TRADUCTION)

Le Recteur de l'Université Abderahmane MIRA-Béjaia ;

- Vu le décret exécutif n° 08-265 du 17 Chaâbane 1429 correspondant au 19 août 2008 portant régime des études en vue de l'obtention du diplôme de licence, du diplôme de master et du diplôme de doctorat,
- Vu L'Arrêté n° 1346 du 09/08/2016 portant habilitation de l'université à dispenser la formation en Mathématiques et Informatique
- Vu le procès verbal de délibération en date du 29/11/2020

Atteste, que Mme/Mlle/Mr : **AMOKRANE Chanez**

A obtenu le diplôme de :

MASTER

né (e) le : 23/06/1997 à Béjaia

Domaine : Mathématiques et Informatique

Filière :

Génie Logiciel

Spécialité :

Sciences Exactes

A la faculté :

Département :

Informatique

Fait à Béjaia le :

13/12/2020

Fait à Béjaia le :

13/12/2020

Le Doyen de la faculté

P/le Recteur

Vice-Recteur de la

Formation Supérieure du

Premier et Deuxième Cycle,

La Formation Continue,

Diplômes et la Formation

Supérieure de Gradation

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

B. BEY Said

عبد كلية العلوم
الدقيقة
الجامعة
الرئيسي
د : بوكراري عبد الحفيظ